

Mercredi 1<sup>er</sup> septembre 2021

## 'La rue aux écoliers' : un dispositif plébiscité, prolongé et étendu !

**La Ville de Rouen a développé depuis la rentrée 2020, "La rue aux écoliers", un dispositif de piétonisation des abords des écoles. Une enquête de satisfaction menée en fin d'année scolaire a permis aux parents de plébisciter ce dispositif qui concerne, en septembre 2021, 24 écoles (11 maternelles et 13 élémentaires).**

**Pour Nicolas MAYER-ROSSIGNOL, Maire de Rouen et Président de la Métropole Rouen Normandie et Florence HÉROUIN-LÉAUTEY, Adjointe au Maire en charge des écoles :** *« La rue aux écoliers est un franc succès. Après un an de mise en œuvre, les familles expriment fortement leur adhésion à ce dispositif, qui est bon pour l'environnement, le lien social, la santé, la sécurité et le cadre de vie ! Pour la rentrée 2021, nous allons poursuivre ce dispositif et l'étendre, puisque l'école Bimorel sera elle aussi concernée. »*

L'objectif est d'apaiser et sécuriser ces rues (étroites) au moment des entrées et sorties d'écoles, le matin de 8h10 à 8h35 et à la fin des cours de 16h10 à 16h45. Un animateur assure la mise en place et le retrait des barrières ; en son absence, toute personne (enseignant ou parents) peut prendre le relai pour disposer les barrières puisqu'un arrêté permanent autorise la fermeture de la circulation. L'accès aux riverains est quant à lui autorisé sur les périodes piétonnisées mais la circulation doit s'effectuer à la vitesse du pas, conformément au code de la route.

Depuis la rentrée de septembre 2020, 15 rues d'écoles ont été progressivement piétonnisées.

Afin de mesurer le degré de satisfaction de ce dispositif sur les 23 écoles concernées, l'avis des familles a été sondé par un questionnaire en ligne comprenant 11 questions.

501 familles ont répondu à cette enquête (30 % de répondants sur les 1749 concernées).

Une très large majorité des familles est satisfaite du dispositif (93%) et une très large majorité souhaite la poursuite et l'extension du dispositif (94%) :

Les répondants estiment que le dispositif renforce amplement la sécurité aux abords des écoles, (92%). Ils estiment que le dispositif améliore la qualité de l'air aux abords des écoles (63%) et apprécient grandement ces lieux propices aux moments d'échanges informels en toute sérénité sans craindre pour la sécurité de leurs enfants (85%). Par ailleurs, une large majorité des familles emmène les enfants à l'école à pied ou en vélo/trotinette, nombre en augmentation depuis la mise en place du dispositif. Enfin, de nombreuses familles (70%) souhaitent s'investir dans le dispositif et notamment dans la gestion des barrières. Une expérimentation sur des écoles volontaires pourrait leur être proposée.

### Liste des écoles concernées :

rive droite :

- Ecoles maternelle et élémentaire Les Sapins : fermeture de la rue du Docteur-Seguin au carrefour avec la rue Albert-Dupuis
- Ecoles maternelle et élémentaire Jean de la Fontaine : fermeture de la rue Joseph Court au niveau du passage Jouvenet et au niveau de la rue du Nord
- Ecoles maternelle et élémentaire Claude-Debussy : fermeture de la rue Gaston Veysièrre au niveau de la rue Hector Berlioz
- Ecoles maternelle et élémentaires Jules-Ferry : chemin de l'École
- Ecole élémentaire Le Gouy et maternelle Pauline Kergomard : fermeture de la rue Le Gouy au niveau de la rue Saint Hilaire
- Ecole maternelle Jeanne Hachette : fermeture de la rue Saint-André au carrefour avec la rue Lézurier-de-la-Martel
- Ecole maternelle Marie-Houdemare : fermeture de la rue du Cordier au carrefour avec la rue du rempart Bouvreuil
- Ecole maternelle Marguerite Messier : fermeture de la place Marguerite Messier
- Ecole élémentaire Marie-Houdemare : fermeture de la rue Beffroy
- Ecole élémentaire Marthe-Corneille : fermeture de la rue des Peupliers
- Ecole élémentaire Théodore-Bachelet : fermeture de la rue du Vert-buisson
- Ecole élémentaire André-Pottier : fermeture de la rue Saint-André à partir de la rue Saint-Gervais
- Ecole élémentaire Laurent de Bimorel : fermeture de la rue des Arpents au niveau du quai de Paris (à la rentrée 2021)

rive gauche :

- Ecoles maternelle et élémentaire Charles-Nicolle : fermeture de la rue Pierre-Curie au niveau du carrefour avec l'avenue des Canadiens
- Ecoles maternelle et élémentaire Pépinières : fermeture de l'allée des Pépinières
- Ecoles maternelle et élémentaire Honoré de Balzac : fermeture de la rue Devé